

Les motions n^{os} 2 et 3 seront débattues et tranchées comme s'il s'agissait d'une motion unique et la mise aux voix se fera à l'avenant.

Les motions n^{os} 4, 5 et 6 seront groupées et débattues comme une seule motion, mais trois votes seront pris au besoin.

La motion n^o 7 devrait être examinée séparément et faire l'objet d'un vote distinct si besoin est.

La motion n^o 8 sera examinée séparément et fera l'objet d'un vote distinct au besoin.

La motion n^o 9 devrait être examinée séparément et faire l'objet d'un vote distinct au besoin.

Les motions n^{os} 10 et 11 devraient être groupées et examinées ensemble mais, si c'est nécessaire, un vote distinct aura lieu sur chacune.

Si les députés acceptent ces suggestions, c'est ainsi que nous procéderons.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je faire une brève remarque? Parlant au nom du député de Greenwood (M. Brewin), nous sommes parfaitement d'accord avec vos suggestions, et nous pourrions même aller un peu plus loin. Comme ces motions sont consécutives, il ne sera peut-être pas nécessaire d'en mettre certaines aux voix à moins que les précédentes ne soient acceptées. J'espère qu'elles le seront. Mais nous épargnerons peut-être plus de temps que le prévoit Votre Honneur.

M. l'Orateur: S'il n'y a pas de commentaires, nous allons poursuivre conformément à la procédure que j'ai suggérée. Nous allons maintenant étudier la motion n^o 1, présentée au nom du député de Calgary-Nord. Elle sera débattue séparément, et fera l'objet, au besoin, d'un vote distinct.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord) propose:

Que le bill C-136 concernant l'expropriation soit modifié en insérant à l'alinéa a) du paragraphe (1) de l'article 2, après les mots «Cour de l'Échiquier du Canada» les mots «et/ou la Cour supérieure de la première instance des provinces du Canada».

—Cette motion est au fond très simple, monsieur l'Orateur. Elle porte qu'aux termes de la nouvelle loi sur l'expropriation, les cours supérieures des provinces auront juridiction concurremment avec la Cour de l'Échiquier. Je peux dire, en ouvrant le débat, que le comité a accepté plusieurs des amendements proposés. Il a refusé celui-ci et je le propose maintenant à ce stade-ci.

Ainsi que les députés peuvent s'en rendre compte, le bill concerne un problème qui relève directement de la juridiction fédérale,

notamment lorsque l'autorité fédérale exproprie des terrains pour des travaux publics et à d'autres fins. A l'appui de cette motion, je voudrais dire d'emblée que si l'on veut parvenir à une forme quelconque de société juste, la justice doit être à la portée de tous les Canadiens. L'inégalité économique conduit à l'inégalité judiciaire. Je veux dire par là que l'accès aux tribunaux dépend souvent des moyens dont dispose une personne pour faire appel à un avocat chargé de plaider devant la cour. La loi est la même pour tous au Canada. Tout le monde est d'accord là-dessus. Mais l'application d'une loi et la mise en œuvre de ses dispositions sont deux choses différentes. Ceux dont des terrains ont été expropriés par l'autorité fédérale ne peuvent plaider, ou continuer à plaider, et recourir aux services des meilleurs avocats en la matière, secondés par les meilleurs experts, que s'ils disposent des moyens économiques voulus.

Nous avons cherché dans le passé à faire disparaître certaines des difficultés. L'octroi à la Cour de l'Échiquier de la juridiction exclusive dans ce domaine sera préjudiciable à bien des gens, car leurs moyens ne leur permettront pas de faire appel au tribunal et ils accepteront un arrangement qu'ils auraient par ailleurs refusé. C'est que les instances devant bon nombre de tribunaux du Canada sont devenues un luxe. Tout changement sous ce rapport ne fait qu'effleurer le problème.

A propos de justice, j'ai dit que l'inégalité économique conduit à l'inégalité judiciaire et que tous les Canadiens sont égaux devant la loi. Cependant, c'est au moment de l'application de la loi que les difficultés surgissent. Permettez-moi de faire consigner au compte rendu la citation suivante:

De toutes les choses précieuses sur terre, l'homme est le plus précieux parce qu'il est une fin et non un moyen. La révolution d'aujourd'hui se fait pour lui, afin que sa dignité soit enfin reconnue sur la terre comme au ciel. Quels que soient sa race, sa couleur, son pays, sa culture ou sa religion ou même s'il n'en a pas, il est un être sacré, un être qui mérite mieux de ce monde, s'il veut conserver sa dignité intérieure malgré l'indignité extérieure de tant de choses absolument inhumaines dans la vie moderne.

Je voudrais vous prouver qu'en obligeant les requérants à se présenter devant la Cour de l'Échiquier, lorsqu'ils ne peuvent pas régler leur cause à l'amiable, c'est les lancer dans un litige que plusieurs ne peuvent se permettre.

En Cour de l'Échiquier des poursuites au montant de \$100,000 coûtent environ \$25,000. Je me souviens d'un procès intenté en 1967, dont le jugement vient d'être rendu, et je ne me plains pas du juge. Il avait été question d'aller plus loin—j'en parlerai tantôt—mais je tiens à signaler ce que cette affaire a coûté afin de prouver ce que j'avance aujourd'hui.